



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2026
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Soixante-deuxième session

15 juin-10 juillet 2026

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Accès aux médicaments, aux vaccins et autres produits de santé dans le contexte du droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible

Note du Secrétariat*

1. Dans sa résolution [59/7](#), le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de poursuivre, au cours des trois prochaines années, dans le cadre de son mandat, ses travaux d'assistance technique aux États sur la dimension relative aux droits de l'homme de l'accès aux médicaments et aux vaccins dans le contexte du droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, en se penchant notamment sur les obstacles auxquels se heurtent les groupes de population vulnérables et les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que sur les modèles, mécanismes et dispositifs de coopération internationale et régionale, de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, une étude analytique sur les lacunes de la protection des groupes de population vulnérables, puis, à sa soixante-huitième session, un rapport d'ensemble, qui traite notamment des mesures à prendre pour combler les lacunes de protection afin de garantir l'accessibilité et la disponibilité des médicaments, vaccins et autres produits de santé, et d'établir ces documents dans un format accessible et facile à lire.
2. À la séance d'organisation du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenue le 1^{er} juin 2026, le Haut-Commissariat a fait savoir au Conseil qu'en raison de la crise de liquidités que l'Organisation des Nations Unies traversait, il ne serait pas en mesure de s'acquitter pleinement et dans les délais de l'ensemble de ses mandats.
3. En raison de la crise de liquidités actuelle, le Haut-Commissariat n'a pas été en mesure de réaliser l'étude analytique sur les lacunes de la protection des groupes de population vulnérables en ce qui concerne l'accessibilité et la disponibilité des médicaments, des vaccins et autres produits de santé. Il présentera donc cette étude au Conseil à sa soixante-troisième session.

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du département responsable.

